



Avril 2015 - n° 472

La Voix de l'ANR

Le magazine des Retraités de La Poste, de France Télécom et de leurs Filiales



Sommaire

05 **D**éfense
 Quand les riches sont plus riches... 05
 Déclaration des droits de l'homme :
 liberté de pensée et d'opinion 06
 Carte de paiement sans contact :
 les banques font le forcing 07

08 **A**ctualité
 Arrêts de la Cour de cassation 08-09
 Assurance : "constat amiable" et
 démarches à effectuer en cas d'accident 10
 Infos diverses 11
 La vieillesse vue par les philosophes :
 déclin ou accomplissement 12
 Évolution de l'espérance
 de vie en France 14
 Les risques environnementaux
 chroniques 15
 Le prix du pétrole 16

17 **A**ction sociale
 et solidarité
 Monalisa : pour une contagion
 de l'engagement 17
 Conseil de Vie Sociale : une initiative
 du CODERPA Essonne récompensée..... 18

19 **C**ulture
 Humour 19
 Sciences 20
 Littérature 21
 Astronomie 22
 Culture générale 23 à 30
 Orthographe 31

32 **J**eux 32 à 35

36 **S**anté
 Il faut surveiller sa tension artérielle 36

37 **A**micale-Vie 37-41

42 **E**ntreprises
 Le télégraphe électrique au XIX^e siècle :
 une longue saga (*suite et fin*)
 Appareils Hughes et Meyer ;
 Les débuts de la télégraphie sans fil 42-43
 Courrier : les timbres en francs
 sont-ils toujours valables ? 44

40 **V**ivre - Info
 Adresses des Groupes 45
 Livres 46
 Régions 47
 Petites annonces 44
 Noces/Centenaires 48
 Locations 49
 Bulletin d'abonnement 50

Nos deuils (encart)

Ce numéro comporte un bulletin d'abonnement,
 à découper, en page 50.



Editorial



**“L’utopie, c’est l’avenir qui s’efforce de naître.
La routine, c’est le passé qui s’obstine à vivre”.**

Victor Hugo

La Poste d’aujourd’hui a perdu son statut d’entreprise publique et France Télécom/Orange est désormais une entreprise privée. Cette évolution de nos anciennes entreprises, qui ne recrutent plus que des contractuels relevant du régime général, doit nous interpellé à plus d’un titre et nous conduire à nous interroger sur l’opportunité de maintenir le statu quo dans notre association. Le moment n’est-il pas venu, pour nous, de la faire évoluer et de l’ouvrir plus largement aux autres retraités ? De faire connaître aux pouvoirs publics l’étendue de notre expertise dans les domaines où d’autres associations, moins structurées et moins étoffées que la nôtre, jouissent pourtant d’une plus grande notoriété parce qu’elles ont su ne pas rester repliées sur elles-mêmes ?

Depuis de nombreuses années nous démontrons en effet, chaque jour, notre sens de la solidarité et notre engagement dans l’action sociale. Notre expertise est reconnue dans les CODERPA !

C’est cet engagement et notre expérience qui ont permis que notre candidature soit retenue dans le projet MONALISA. Cette action de solidarité, s’adressant à l’ensemble des populations, quelle que soit leur origine professionnelle ou sociale, est impulsée par les pouvoirs publics pour sortir les aînés de leur isolement. Nos valeurs sont ainsi partagées avec d’autres associations œuvrant sur le même créneau. Nous apportons aux autres et nous apprenons des autres en élargissant notre sphère habituelle d’influence. Bref, nous nous ouvrons aux autres.

C’est dans cet esprit que notre prochaine assemblée générale sera invitée à se prononcer au sujet de cette ouverture. Si elle est entérinée, elle consolidera le socle sur lequel est assise l’ANR et participera, de manière efficace, à la pérennisation de notre association. Elle nous permettra, en outre, de réunir les conditions pour revendiquer, le cas échéant, le statut d’association dont les

activités sont reconnues d’intérêt général.

Ce label qui, en quelque sorte, intégrerait l’ANR dans le cercle des associations reconnues par les pouvoirs publics, nous offrirait, par ailleurs, l’opportunité de solliciter, tant au plan local qu’au plan national, des aides matérielles et financières en complément de celles de La Poste, qui diminuent chaque année et peuvent disparaître.

Il nous faut donc anticiper cette échéance.

C’est pourquoi nous devons ouvrir notre porte à tous les retraités qui souhaitent nous rejoindre, sans aucun ostracisme dès lors que les valeurs que nous défendons répondent à leurs attentes et qu’ils y souscrivent sans réserve !

En effet, en accueillant les retraités fonctionnaires et contractuels (salariés du régime général) de nos anciennes entreprises, ne

sommes-nous pas préparés pour accepter également ceux des retraités issus d’autres entreprises qui voudraient adhérer à l’ANR ?

Nous avons, plus que jamais, besoin d’être plus nombreux, plus unis, pour bien faire comprendre que nous constituons une force qu’il serait imprudent de négliger. Ne rejetons pas l’opportunité qui nous est offerte aujourd’hui d’accueillir en notre sein tous ceux qui souhaitent se joindre à nous pour que nous puissions mieux nous entraider, mieux nous retrouver, mieux nous défendre, mieux nous prémunir et mieux nous informer. Avec eux, nous disposerons alors de plus de moyens pour réussir.

**Je vous remercie
pour votre fidèle soutien.**

**Gérard Bourachot,
Président National**

Dans l’espace adhérents du site ansiege.fr vous êtes informés de l’actualité de vos droits.

Pour y accéder, c’est très simple : dans le bandeau bleu de la page d’accueil, cliquer sur “VOUS ÊTES”, puis “ADHERENT (ESPACE adhérents)” indiquer un **identifiant** : adherent (sans accent)

Pour le mot de passe, merci de vous adresser à votre Groupe ANR

La Voix de l'ANR

Abonnements

Avril 2015 • 88^e année

prix de l'abonnement annuel 18 €
(4 numéros) • Magazine trimestriel
de l'ANR (Association nationale
des retraités de La Poste, de France
Télécom et de leurs filiales,
fondée en 1927 par Firmin VIDAL)

Rédaction

Directeur de la publication :

Gérard BOURACHOT

Responsable d'édition :

Francis COURRIC

Comité de rédaction :

Daniel BERTRAND - Bernard BORRELLY
Christiane BOURDIN - Claude BONTRONT
Yves HAMEAU - Jean-Michel SAGNIER
Jean-René THIBAUD - Philippe THIBAUD
Félix VÉZIER - André VIGEOLAS
Dessins : Yves Hameau (ANR 08)

Fabrication

Editeur : ANR Siège National
13, rue des Immeubles Industriels,
75011 Paris

Conception - impression : ARMICOM

Flexiburo - Tour A

130, rue du 8 Mai 1945

CS30077 - 92023 Nanterre Cedex

Administration

Dépôt légal 2^{ème} trimestre 2015
Commission paritaire n°0719G81872
ISSN 1636-6530
Tirage 90 000 exemplaires

ANR Siège National :

13, rue des Immeubles Industriels,
75011 Paris

Tél. : 01 43 79 37 18

Fax : 01 43 79 86 84

Site internet : <http://www.ansiege.fr>

Courriel : ansiege@orange.fr

Amicale-Vie : 01 43 79 21 28

Pouvoir d'achat : l'effet pétrole

En janvier, nous avons noté une baisse annuelle de 1 % de l'indice des prix à la consommation. Du jamais vu depuis 2009. Les explications : l'effet soldes mais aussi une baisse conséquente du prix du baril de pétrole. En février l'INSEE constate une augmentation mensuelle de 0,7 % avec un léger rebond des prix du pétrole.

Les chiffres du mois de février

L'indice INSEE des prix à la consommation, hors tabac, est à **125,37 €**, il présente une baisse annuelle de 0,3 %.

L'indice de référence des loyers au 4^{ème} trimestre 2014 est à **125,29 €**, soit une hausse annuelle de **0,37 %**. Dans ce domaine aussi un léger tassement.

Le **SMIC horaire brut** est porté à **9,53 €** depuis le 1^{er} janvier, soit une hausse de **0,8 %**.

Le **mensuel brut**, sur la base de 35 heures, étant à **1 457,52 €**. Après déduction des cotisations sociales, le mensuel net est à **1 135,99 €** et le SMIC horaire net à **7,53 €**. A noter que le Gouvernement n'a pas décidé de coup de pouce supplémentaire.

L'effet pétrole cache la réalité

Les soldes de janvier sont passées. La baisse annuelle des produits pétroliers reste très forte, à **12,1 %**, et cette baisse participe très largement à la baisse annuelle de l'indice des prix à la consommation. De ce fait, les réalités quotidiennes sont masquées. En effet, de nombreux articles et domaines voient l'évolution de leurs prix supérieure à l'inflation et parmi ceux ci, des produits et services qui font notre quotidien. Il en est ainsi, dans le domaine de la santé, avec une inflation annuelle de **0,5 %** pour les médecins et **2,8 %** pour les dentistes. Dans le domaine des réparations, avec **1,9 %** pour les appareils ménagers et **1,5 %** pour la réparation automobile, les assurances, avec **2,5 %** pour la santé et **2 %** pour l'habitation.

L'alimentation, qui présentait en janvier une baisse annuelle de **0,4 %**, a repris le chemin de la hausse annuelle et c'est particulièrement notable pour les légumes avec une hausse annuelle de **5,5 %**. Par contre, tout ce qui est sucre, confiserie, chocolat, sel, épices et sauces a baissé (à consommer avec modération sinon l'économie réalisée est récupérée sur les dépenses de santé...).

Préserver l'avenir

Ainsi, comme il est constaté, sans revalorisation des pensions depuis avril 2013, notre pouvoir d'achat, déjà affecté par une augmentation de la pression fiscale, continue à se dégrader. Et la période de déflation qui s'amorce ne devrait pas corriger la situation. Certes, des prix baissent, chacun pourrait se réjouir mais la médaille a son revers et de nombreux économistes tirent la sonnette d'alarme.

En effet, le système est pervers : il est tentant de reporter un achat, les entreprises serrent de plus en plus les prix, elles réduisent les stocks, elles licencient, voire, elles sont entraînées à la faillite. Alors, le chômage se développe, la pression sur les salaires s'exerce, la baisse de revenus aggrave la situation économique.

Bref, il nous faut souhaiter que nous puissions échapper à la déflation et il nous faut rappeler la nécessité d'une revalorisation des pensions basée sur un indice prenant en compte les dépenses contraintes. Notre proposition est plus que jamais d'actualité. En effet, une étude de l'INSEE vient de démontrer que la revalorisation des pensions calculée sur l'indice des prix, tel qu'il est actuellement défini, permettrait d'économiser entre **4 % à 6 %** de PIB d'ici 2060. Et le Comité d'orientation des retraites (COR) de s'interroger : "Et si indexer les pensions de retraite sur l'évolution des prix n'était pas le meilleur calcul ?"

Tiens tiens !

Jean-Michel Sagnier